

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210310-58



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 3 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Didier ROMEUF à Christiane SAMSON
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE
David DEROSSIS à Taya ADJIMI
Pierre CONTIE à Taya ADJIMI
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Monique DURAND-PRADAT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT

Secrétaire de séance : Alexandra VIRLOGEUX

VENTE DE LA PARCELLE BL 727 SITUÉE A COURPIERE

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-3, L.5211-6 et L.5211-37 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.3113-14, L.3211-14 et L.3221-1 ;
Vu la délibération n°20201217-33 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, constatant la désaffectation de la parcelle BL 727 de Courpière, et prononçant son déclassement du domaine public intercommunal au domaine privé de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Considérant que la parcelle cadastrée BL 727, d'une superficie totale de 1689 m², située 4 Avenue Jean Jaurès, 63120 Courpière, constituant l'ancien siège de la Communauté de communes du Pays de Courpière, appartient désormais au domaine privé de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et peut donc être vendue ;

Considérant que le terrain se compose d'un espace bâti qui abritait l'association AIA, d'une partie des services de l'intercommunalité, d'une partie des services de la maison du tourisme ainsi que des garages et un espace de stockage, et d'un espace extérieur composé d'un accès, d'un parking et d'espaces verts ;

Considérant que les bâtiments sont vétustes et nécessitent soit de lourds travaux de rénovation soit d'être démolis, les travaux de désamiantage et démolition étant estimés à environ deux cent mille euros hors taxe ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a reçu deux offres d'achat suite à la diffusion de l'information relative à la vente de cette parcelle ;

Considérant que l'offre de la SCI COMBE, 6 Avenue Jean Jaurès, 63120 Courpière représentée par Fabien COMBE et Ludovic COMBE, est la plus élevée : quarante-cinq mille six cent euros, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Cède** la parcelle cadastrée BL 727 située à Courpière à la SCI COMBE au prix de quarante-cinq mille six cent euros, frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- **Désigne** Maître LEMAITRE, notaire à Courpière, pour la rédaction de l'acte authentique ;
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 43

Représentés : 9

Non-participation : 2

L. COMBE – JM LAVEST

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,


Tony BERNARD,
 Maire de Châteldon

